



CONDITIONS DE LOCATION CHÂTEAU DU LANDERON

Les présentes conditions de location font partie intégrante de la confirmation de location.

Le mobilier de la salle du rez-de-chaussée (18 tables et 95 chaises) est prioritairement réservé aux manifestations qui se déroulent dans la salle du rez-de-chaussée du château.

La salle n'est pas conçue pour des soirées musicales. La musique qui y est diffusée doit avoir le volume d'une musique de fond. Le concierge résident est autorisé à intervenir en cas d'abus. Le Conseil communal peut exiger que des contrôles et mesures de bruit soient effectués par le service de la protection de l'environnement, aux frais du locataire.

La clé des locaux doit être retirée auprès des concierges, Mme et M. Furrer, habitant le même bâtiment, dernier étage. Ils sont atteignables les jours de semaine, en principe de 8 h à 11 h et de 14 h à 17 h, au numéro de téléphone 077/474 81 22. Le locataire est prié de prendre contact 2 semaines au minimum avant la manifestation pour organiser la prise et la reddition des locaux. Le service de conciergerie n'est pas à disposition des locataires durant la manifestation, les problèmes logistiques doivent être réglés avec lui avant.

Au vu de l'utilisation de la salle par l'association Part-âges en semaine, les locaux sont disponibles au plus tôt le samedi matin, sauf cas exceptionnel à régler d'entente entre la Commune et Part-âges.

Le locataire viendra avec **ses propres sacs-poubelles SacNEva et les reprendra** à la fin de la location pour s'en débarrasser de manière ad-hoc. Il n'y a pas de possibilité d'en acheter sur place.

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de tous les locaux.

En cas de renoncement, il y a lieu d'en aviser l'administration par écrit et les frais suivants seront facturés : plus de 60 jours avant la manifestation: pas de frais, de 30 à 60 jours avant: 30 % du prix de location; de 0 à 30 jours avant: 50 % du prix de la location.

Pour tout renseignement complémentaire: administration communale, tél. 032 886 48 60.

Le locataire est prié de retourner à l'administration communale un exemplaire de la confirmation de location signée et datée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président:


F. Matthey

L'administrateur:


M. Hinkel

Le Landeron, juin 2012

2525 Le Landeron
Rue du Centre 2
Case postale 48

www.landeron.ch
commune.lelanderon@ne.ch

Administration
Tél. 032 886 48 60
Fax 032 886 48 61

Contrôle des habitants
Tél. 032 886 48 62

Services techniques
Tél. 032 886 48 70